

**DECISION N°328-2026 –
ETUDES COMPLEMENTAIRES D'APPROVISIONNEMENT ENERGETIQUE ET DE
TRAITEMENT D'EAU DES BASSINS EXTERIEURS DE FOREZ AQUATIC**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est)

Vu la délibération n°2026.021.15.04 modifiée du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Considérant la nécessité de réaliser des études complémentaires d'approvisionnement énergétique et de traitement d'eau des bassins extérieurs dans le cadre du projet de rénovation des bassins extérieurs et la modernisation des espaces extérieurs de Forez Aquatic ainsi que l'adéquation des systèmes de chauffage et traitement des eaux de bassins,

Considérant la proposition technique et financière de la société ETHIS, dont le siège social est 39 rue de la Villeneuve – CS54485 à Lorient, pour un montant hors taxes de 7 100,00 € HT, soit 8 520,00 € TTC,

Considérant que le seuil des 216 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le devis D26064_rev1 de la société ETHIS, dont le siège social est 39 rue de la Villeneuve – CS54485 à Lorient, concernant les études de faisabilités multi-énergies et de traitement d'eau des bassins extérieurs, pour un montant hors taxes de 7 100,00 € HT, soit 8 520,00 € TTC,

ARTICLE 2

Dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil communautaire.

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 15/09/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42100 FEURS